



INSCRIPTION GARDERIE PÂQUES

(Une fiche par enfant)

ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT

**A REMETTRE AU SECRETARIAT POUR LE 19/03/21 AU PLUS TARD.
Les demandes arrivant après cette date ne pourront être prises en compte !**

Nom et prénom de l'enfant : _____

Ecole fréquentée : _____

Section : maternelle – primaire (entourez)

Année : Acc, 1, 2, 3, 4, 5, 6 (entourez)

→ Les garderies des vacances de Pâques se dérouleront à l'école communale du **VAL FLEURI** (rue Gatti de Gamond, 140 – 1180 Uccle).

Mon enfant fréquentera les garderies aux dates suivantes (cochez la/les cases concernées) :

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> lundi 5 avril 2021 (FERME) | <input type="checkbox"/> lundi 12 avril 2021 |
| <input type="checkbox"/> mardi 6 avril 2021 | <input type="checkbox"/> mardi 13 avril 2021 |
| <input type="checkbox"/> mercredi 7 avril 2021 | <input type="checkbox"/> mercredi 14 avril 2021 |
| <input type="checkbox"/> jeudi 8 avril 2021 | <input type="checkbox"/> jeudi 15 avril 2021 |
| <input type="checkbox"/> vendredi 9 avril 2021 | <input type="checkbox"/> vendredi 16 avril 2021 |

IMPORTANT :

- Les garderies de Pâques font l'objet d'un paiement forfaitaire de 20€ pour la première semaine et 25€ pour la deuxième semaine. S'agissant d'un forfait, ce montant (non remboursable) sera **dû au préalable** et ce, quelle que soit la durée et le nombre de jours de présence de l'enfant. Attention, le paiement valide l'inscription. (si inscription les deux semaines : 45€)
- Pas de repas chauds durant les vacances : Prévoir un **pique-nique** complet + boissons.
- Affaires de sieste + affaires de rechanges **obligatoires** pour les accueils et premières maternelles.
- GSM de la coordinatrice des garderies : 0492/23.01.01 → **il vous est conseillé d'en prendre note dès à présent** (uniquement valable du 6 au 16 avril 2021)
- **Ouverture** : 7h30 – **Fermeture** : 18h00 - Les enfants doivent être présents à l'école à **9h au plus tard**. Passé ce délai, l'école sera **FERMEE** et rouvrira ses portes à 16h00. Merci donc de venir chercher vos enfants **APRES 16h00**. Si vous êtes dans l'**impossibilité** d'arriver pour 9h00, vous devrez demander l'autorisation de la coordinatrice la veille ou lui téléphoner. Si pour des raisons impérieuses, vous devez récupérer votre enfant avant 16h00, vous devrez en informer la coordinatrice le matin ou lui téléphoner. En dehors des périodes d'accueil, l'école n'ouvrira pas ses portes.
- Lors des excursions de « proximité », les enfants de 6 ans et + se munissent de leur carte **MOBIB**, d'un titre de transport valable ou de l'équivalent en argent liquide (5€)

Fiche santé

NOM et PRENOM de l'enfant :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

POIDS : **OBLIGATOIRE** (Pour le Perdolan)

Personnes à contacter en cas d'urgence :

- Nom Lien de parenté.....
Téléphone
- Nom..... Lien de parenté
Téléphone

3e personne à contacter si les deux premières sont injoignables :

- Nom..... Lien de parenté
Téléphone

Le participant peut-il participer aux activités proposées ? OUI - NON

Raisons d'une éventuelle non-participation :

1. Y a-t-il des données médicales spécifiques importantes à connaître pour le bon déroulement de l'activité ? (Ex.: épilepsie, asthme, diabète, mal des transports, affections cutanées, handicap moteur ou mental...)

.....
Indiquer la fréquence, la gravité des troubles ou de l'affection et les actions à mettre en œuvre pour les éviter et/ou y réagir.....

2. Le participant est-il allergique à certaines substances, aliments ou médicaments ? Si oui, lesquels ?

.....
Quelles en sont les conséquences ? Quelle réaction avoir ?

3. Le participant doit-il suivre un régime alimentaire **d'ordre médical** ? Si oui, lequel ?

4. Autres renseignements que vous jugez important de signaler.....

Votre enfant prend-il des médicaments ? OUI - NON

(Si oui, est-il autonome dans la prise de ces médicaments ? OUI – NON)

Si **NON** : merci de vous référer aux « Recommandations » concernant l'administration de médicament(s) (point 8)

Par la présente inscription, les parents déclarent avoir pris connaissance des « **Recommandations à l'attention des parents** » (document disponible sur le site internet de l'école) et d'en accepter les conditions.
